



POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE
COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)
P.V. DE LA REUNION DU VENDREDI 5 JUILLET 2024 EN VISIOCONFERENCE

PRESENTS : Stéphane AGUIAR, Jean-Paul DELPORTE, Daniel DUFOUR, Jean-Luc ELLART, Jérôme ERCEAU, Michel ROBILLIART

EXCUSÉS : Belkacem ABDELHAK, Martial BOURGEOIS, François CLERCQ, David D'ASCENZO, David DILIBERTO, Djamel HAROUN, Eric PICOT, Thomas ROBAIL

Assistent : Maxime BABEUR, Malik BOULEGROUNE

→ Point sur les obligations d'encadrement saison 2023-2024 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
CREIL FUTSAL	Seniors R1 Futsal	CHAABAN Rida	CFI FUTSAL U13- U15 et U18- Seniors	CFI FUTSAL certifié	La commission a accordé une dérogation au club en début de saison sous réserve que monsieur Rida CHAABAN respecte son engagement en formation certification CFI Futsal avant la fin de la saison 2023-2024. La commission constate que monsieur CHAABAN n'a pas suivi cette certification CFI Futsal lors de la saison 2023-2024.	La commission rappelle que : Le club doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel. Après expiration du délai, le club sera pénalisé par une amende de 60 € et par le retrait d'un point au championnat par match disputé en situation irrégulière Entre le début de saison qui a débuté le 09/09/2023 et la mise hors compétition de l'équipe par la LFHF,

						14 matches de championnat se sont joués, dont 10 matches après le délai des 30 jours. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 600 € et par le retrait de 10 points au classement du championnat seniors R1 Futsal 2023-2024.
--	--	--	--	--	--	---

→ Point sur les obligations d'encadrement saison 2024-2025 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
BETHUNE STADE	U17 National	JONNART Dylan	BMF	BEF	Monsieur JONNART, titulaire du BMF, est monté avec son équipe en U17 national à l'issue de la saison 2023-2024.	Avis favorable sous réserve que Monsieur JONNART reste entraîneur principal de l'équipe tout au long de la saison. En cas de séparation, le club devra désigner un entraîneur principal pour l'équipe U17 national titulaire du BEF. Dossier transmis à la CFSE pour décision.
HELESMES FUTSAL	D2 Futsal	ABDELLAOUI Abdelmajid	CFI Futsal certifié	CFP	Monsieur ABDELLAOUI, titulaire du CFI Futsal certifié, est monté avec son équipe en D2 Futsal (FFF) à l'issue de la saison 2023-2024.	Avis favorable sous réserve que Monsieur ABDELLAOUI reste entraîneur principal de l'équipe tout au long de la saison. En cas de séparation, le club devra désigner un entraîneur principal pour l'équipe D2 Futsal titulaire du CFP. Dossier transmis à la CFSE pour décision.
MARCQ O.	U19 National	MAIROT Didier	BMF En cours de formation BEF 24-25	BEF	Monsieur MAIROT, titulaire du BMF et en cours de formation BEF 24-25, est monté avec son équipe en U19 national à l'issue de la saison 2023-2024.	Avis favorable sous réserve que Monsieur MAIROT reste entraîneur principal de l'équipe tout au long de la saison. En cas de séparation, le club devra désigner un entraîneur principal pour l'équipe U19 national titulaire du BEF. Dossier transmis à la CFSE pour décision.

PAYS DE CASSEL US	Seniors N3	GOETHALS Samuel	BEF	DES	Monsieur GOETHALS, titulaire du BEF, est monté avec son équipe en N3 à l'issue de la saison 2022-2023. Il s'est maintenu avec son équipe en seniors N3 à l'issue de la saison 2023-2024.	Avis favorable pour le renouvellement de la dérogation sous réserve que Monsieur GOETHALS reste entraîneur principal de l'équipe tout au long de la saison. En cas de séparation, le club devra désigner un entraîneur principal pour l'équipe seniors R3 titulaire du DES. Dossier transmis à la CFSE pour décision.
-------------------	------------	--------------------	-----	-----	--	--

→ Dérogations recyclage (FPC : Formation Professionnelle Continue) :

La commission rappelle que les engagements à participer à une Formation Professionnelle Continue (recyclage) **ne sont plus acceptés « automatiquement »** suite à la modification de l'article 6 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs, sauf cas exceptionnels traités par la Commission.

La Commission précise que leur licence « technique régional » pourra être débloquée lorsqu'ils auront régularisé leur situation.

Deux sessions de recyclage sont proposées en septembre 2024 :

- Les 4 et 5 septembre à Amiens sur le thème : responsable de l'école de football
- Les 17 et 18 septembre à Amiens sur le thème : préparation athlétique

Une troisième session sera programmée à Liévin courant septembre 2024.

→ Prochaine CRSEE : début septembre 2024

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Jean-Paul DELPORTE
Président CRSEE